

MonFinancier

Société Anonyme au capital de 582.224,88 Euros
Siège social : 17, Avenue George V - 75008 PARIS
R.C.S. PARIS B 451 010 821 - 2003 B 19447

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 OCTO

L'an deux mille seize
Le trois octobre,
à dix heures trente minutes,

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis au siège social sur la convocation du Président.

Monsieur Yannick HAMON préside la séance en sa qualité de Président.

Monsieur le Président constatant que le quorum requis est atteint, déclare, en conséquence que le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président informe le Conseil qu'il a été convoqué à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Achat d'actions de la Société
- Réalisation de la réduction du capital social par annulation des actions achetées en vertu de l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'assemblée générale du 16 juin 2016.
- Modification corrélative des statuts.
- Pouvoir pour effectuer les formalités,
- Questions diverses.

Le Président rappelle :

- que l'Assemblée Générale du 16 juin 2016 a conféré tous pouvoirs au Conseil d'administration aux fins d'annuler les actions acquises par la société en une ou plusieurs fois dans la limite de 10% du montant du capital social par période de vingt quatre mois et à procéder à une réduction de capital, ainsi que toutes formalités en vue de rendre définitive la réduction de capital réalisée et modifier corrélativement les statuts
- qu'il a été annulé 1.111.767 actions auto-détenues par la société MonFinancier SA le 29 septembre 2016 et ainsi le nombre de titres de la société est passé de 13.611.767 actions à 12.500.000 actions.

Un débat s'engage au cours duquel diverses observations sont échangées.

Puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration constate la réduction du capital décidée en vertu de la délégation consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2016 par annulation de 1.111.767 actions de valeur nominale.

Enregistré à : S I E 8 EME EUROPE-ROME POLE ENREGISTREMENT
Le 07/12/2016 Bordereau n°2016/3 077 Case n°35

Ext 17439
Pénalités : 52 €

Enregistrement : 500 €

Total liquidé : cinq cent cinquante-deux euros

Montant reçu : cinq cent cinquante-deux euros

L'Agent des impôts

Yannick Hamon
Président du Conseil d'Administration
des Financiers

Le capital initialement de 582.224,88 euros est porté à 534.662,50 euros et est désormais composé de 12.500.000 actions de 0,042773 de valeur nominale entièrement souscrites et libérés

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Modification des statuts

En conséquence des décisions qui précèdent, le Conseil, à l'unanimité décide de modifier l'article 6 des statuts qui est désormais libellé ainsi qu'il suit :

Article 6 - Capital social

Le capital social est de cinq cent trente quatre mille six cent soixante deux euros et cinquante centimes (534.662,50 €). Il est divisé en douze millions cinq cent mille (12.500.000) actions de même valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées. Le capital peut être augmenté, réduit ou amorti dans les conditions fixées par la Loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes les formalités requises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-verbal qui, après lecture faite, a été signé par le Président et les Administrateurs.

Le Président
Monsieur Yannick HAMON



Un Administrateur
Monsieur Gérard de la MARTINIÈRE



Un Administrateur
Monsieur Pascal CHEVALIER

